



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



6264/14

(OR. en)

PRESSE 56  
PR CO 3

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3291e session du Conseil

### Affaires étrangères

Bruxelles, le 10 février 2014

Présidente

**Catherine Ashton**

Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et  
la politique de sécurité

# P R E S S E

---

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/press>

6264/14

1  
**FR**

## Principaux résultats du Conseil

### **Ukraine**

*Le Conseil a débattu des récents événements en Ukraine. L'UE suit la situation en Ukraine et la crise politique qui continue de secouer le pays et demeure prête à réagir rapidement à toute détérioration sur le terrain. Le Conseil s'est félicité des mesures récentes et en particulier de la décision d'abroger les lois restreignant indûment l'exercice des libertés fondamentales. Il faut continuer de s'atteler à trouver une solution durable à la crise politique actuelle.*

*L'UE demeure résolue à soutenir l'Ukraine dans sa trajectoire de réforme. Le Conseil a également répété qu'il était déterminé à signer l'accord d'association, qui prévoit une zone de libre-échange approfondi et complet, dès que l'Ukraine sera prête, convaincu qu'il est que cet accord ne constitue pas l'objectif ultime de la coopération entre l'UE et l'Ukraine.*

### **Cuba**

*Le Conseil a adopté des directives de négociation en vue de la conclusion d'un accord de dialogue politique et de coopération avec la République de Cuba. Se félicitant de cette décision, M<sup>me</sup> Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a déclaré: "Je suis convaincue que ces négociations contribueront à resserrer les liens avec Cuba. Il ne s'agit pas d'une rupture par rapport à la politique menée par le passé: nous tenons à soutenir les réformes et le processus de modernisation à Cuba, tout en continuant d'exprimer nos préoccupations concernant les droits de l'homme, comme nous l'avons toujours fait."*

### **République centrafricaine**

*Le Conseil a établi l'opération militaire de l'UE en République centrafricaine, qui devrait contribuer à l'instauration d'un environnement sécurisé dans la région de Bangui pour une période pouvant aller jusqu'à six mois, en vue de passer le relais à nos partenaires africains. Le déploiement de l'EUFOR RCA doit se faire dans les plus brefs délais.*

*Parallèlement, le Conseil reste vivement préoccupé par les questions de sécurité et par la crise humanitaire en République centrafricaine et a condamné la poursuite des violences et des représailles. Il a salué les nouvelles autorités de transition en RCA et a rappelé la détermination de l'UE à les accompagner dans leurs efforts visant à mettre en œuvre l'accord de transition, à rétablir l'ordre public et à répondre aux besoins de la population.*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS.....</b>	<b>5</b>
--------------------------	----------

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

Partenariat oriental .....	7
Le conflit syrien .....	8
Voisinage méridional .....	10
- Égypte .....	10
- Libye .....	13
- Tunisie .....	13
Yémen .....	14
République centrafricaine .....	17

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

#### *AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– Politique de l'UE en matière de droits de l'homme.....	19
– Coopération industrielle euro-méditerranéenne.....	24
– Accord de dialogue politique et de coopération avec Cuba.....	24
– Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive .....	24
– Mesures restrictives - Syrie .....	24
– Relations avec le Liban .....	24
– Mesures restrictives visant à lutter contre le terrorisme .....	24

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

*POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE*

–	Opération militaire de l'UE en République centrafricaine.....	25
–	Mission de formation de l'UE au Mali.....	25
–	Budget 2014 de l'Agence européenne de défense.....	25
–	Institut d'études de sécurité de l'UE.....	25

*PROCÉDURE ÉCRITE*

–	Investissements étrangers directs - arbitrage entre investisseurs et États .....	25
---	--	----

## PARTICIPANTS

### Haute Représentante

M<sup>me</sup> Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

### Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes

### Bulgarie:

M. Kristian VIGENIN

Ministre des affaires étrangères

### République tchèque:

M. Lubomir ZAORÁLEK

Ministre des affaires étrangères

### Danemark:

M. Martin LIDEGAARD

Ministre des affaires étrangères

### Allemagne:

M. Frank-Walter STEINMEIER

Ministre fédéral des affaires étrangères

### Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

### Irlande:

M. Eamon GILMORE

Vice-Premier ministre (Tánaiste) et ministre des affaires étrangères et du commerce

### Grèce:

M. Evangelos VENIZELOS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

### Espagne:

M. Gonzalo DE BENITO SECADES

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

### France:

M. Thierry REPENTIN

Ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes

### Croatie:

M<sup>me</sup> Vesna PUSIĆ

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et européennes

### Italie:

M<sup>me</sup> Emma BONINO

Ministre des affaires étrangères

### Chypre:

M. Ioannis KASOULIDES

Ministre des affaires étrangères

### Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

### Lituanie:

M. Linas A. LINKEVIČIUS

Ministre des affaires étrangères

### Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Ministre des affaires étrangères

### Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

### Malte:

M. George VELLA

Ministre des affaires étrangères

### Pays-Bas:

M. Frans TIMMERMANS

Ministre des affaires étrangères

### Autriche:

M. Sebastian KURZ

Ministre fédéral des affaires européennes et internationales

### Pologne:

M. Radosław SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

### Portugal:

M. Rui MACHETE

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères

**Roumanie:**

M. Titus CORLĂȚEAN

Ministre des affaires étrangères

**Slovénie:**

M. Karl ERJAVEC

Vice-Premier ministre, ministre des affaires étrangères et ministre de la santé par intérim

**Slovaquie:**

M. Miroslav LAJČÁK

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères

**Finlande:**

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des affaires étrangères

**Suède:**

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

**Royaume-Uni:**

M. William HAGUE

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et du Commonwealth

---

**Commission:**

M. Štefan FÜLE

Membre

## POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

### Partenariat oriental

Au cours du déjeuner, les ministres ont fait le point sur l'évolution du partenariat oriental de l'UE et sur les relations avec la République de Moldavie et la Géorgie. À la suite d'un compte rendu de la Haute Représentante de l'UE concernant sa récente visite à Kiev, les ministres ont procédé à un échange de vues sur les derniers événements survenus en **Ukraine**.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes sur l'Ukraine:

- "1. L'UE suit avec une profonde préoccupation la situation en Ukraine et la crise politique qui continue de secouer le pays et demeure prête à réagir rapidement à toute détérioration sur le terrain. Le Conseil s'inquiète de la situation en matière de droits de l'homme, notamment pour ce qui est des violences, des personnes disparues, de la torture et des intimidations, et déplore les morts et les blessés enregistrés de part et d'autre. Le Conseil demande instamment à l'ensemble des acteurs de s'abstenir de toute violence et de se désolidariser des actions extrêmes. Les autorités devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect et la protection des droits fondamentaux des citoyens ukrainiens. Les manifestants devraient opter pour des moyens pacifiques. Il faut immédiatement cesser de prendre délibérément et en permanence pour cible les organisateurs de manifestations pacifiques et les personnes qui y participent ainsi que les journalistes. Le Conseil continue d'appeler les autorités à enquêter comme il se doit sur toutes les violences perpétrées, d'une manière impartiale et transparente, et à traduire les auteurs en justice. Il faut mettre fin au climat actuel d'impunité, propice à de tels actes. L'UE encourage en outre le gouvernement ukrainien à désigner sans tarder son représentant au sein du groupe consultatif du Conseil de l'Europe chargé d'enquêter sur les événements.
  
2. Le Conseil se félicite des mesures récentes et en particulier de la décision, prise par la Verkhovna Rada le 28 janvier, d'abroger les lois restreignant indûment l'exercice des libertés fondamentales. Il faut continuer de s'atteler à trouver une solution durable à la crise politique actuelle. L'UE exhorte toutes les parties à rechercher, par un dialogue ouvert à tous, une solution démocratique répondant aux aspirations du peuple ukrainien. L'UE invite l'Ukraine à faire appel aux mécanismes internationaux de résolution des crises. La mise en place d'un nouveau gouvernement rassemblant toutes les parties, le lancement de réformes constitutionnelles rééquilibrant les pouvoirs et la préparation d'élections présidentielles libres et régulières contribueraient à ramener le pays sur une trajectoire de réforme durable. L'UE est prête à apporter un soutien spécialisé dans tous les domaines où cela sera jugé utile et encourage l'Ukraine à faire appel aux compétences d'organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe, l'OSCE et les Nations unies. L'UE salue l'action du président en exercice de l'OSCE et son offre de soutien.

3. L'UE demeure résolue à soutenir l'Ukraine dans sa trajectoire de réforme. Si un nouveau gouvernement poursuit les réformes politiques et économiques, l'UE est disposée à continuer, avec la communauté internationale et les institutions financières internationales, à aider l'Ukraine, dans des conditions bien établies, à trouver une issue durable à sa situation économique difficile. Le Conseil invite la Haute Représentante et la Commission à continuer de travailler dans ce sens.
4. Le Conseil rend hommage à la Haute Représentante et à la Commission qui s'efforcent inlassablement de faciliter le dialogue entre les acteurs en Ukraine. L'UE maintiendra des contacts actifs avec l'Ukraine, de même que sa présence à haut niveau, afin d'aider les parties prenantes dans leur action visant à stabiliser la situation et à sortir l'Ukraine de la crise actuelle.
5. Rappelant ses conclusions du 10 décembre 2012 et les conclusions adoptées par le Conseil européen lors de sa réunion des 19 et 20 décembre 2013, le Conseil répète qu'il est déterminé à signer l'accord d'association, qui prévoit une zone de libre-échange approfondi et complet, dès que l'Ukraine sera prête. Le Conseil souligne le droit qu'ont tous les États souverains de prendre leurs propres décisions en matière de politique étrangère sans subir de pression externe indue. Il se déclare convaincu que cet accord ne constitue pas l'objectif ultime dans le cadre de la coopération UE-Ukraine."

### **Le conflit syrien**

Le Conseil s'est penché sur les derniers développements du conflit syrien, en particulier sur les pourparlers de paix qui ont débuté le 22 janvier dans le cadre de "Genève II". Il a également procédé à un échange de vues concernant les incidences régionales de la crise en Syrie et a adopté les conclusions suivantes sur l'Iraq:

- "1. L'UE réaffirme qu'elle continuera à prêter assistance à l'Iraq dans sa transition vers un système démocratique, rappelant que l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq sont essentielles pour pouvoir bâtir un État sûr et prospère pour tous ses citoyens, et amener la stabilité dans l'ensemble de la région. L'UE est très préoccupée par la dégradation des conditions de sécurité dans le pays, par la menace terroriste accrue à laquelle il doit faire face et par la recrudescence marquée des actes de violence, qui ont fait le nombre de victimes le plus élevé que le pays ait connu depuis 2008. L'UE condamne avec la plus grande fermeté la dernière vague d'attentats à la bombe commis en Iraq, notamment contre le ministère des affaires étrangères, et exprime ses condoléances et sa sympathie aux familles des nombreuses victimes.
2. L'UE estime que les divisions politiques internes et les tensions interconfessionnelles ont largement contribué à la détérioration de la situation en matière de sécurité à l'intérieur de l'Iraq, et que celle-ci ne saurait être résolue uniquement par des interventions en matière de sécurité. L'UE en appelle à nouveau à tous les responsables politiques et religieux d'Iraq pour qu'ils entament un dialogue et s'élèvent contre le fanatisme et la violence. Elle encourage le gouvernement iraquien à renforcer l'État de droit et à prendre des mesures décisives pour favoriser l'inclusion et faire progresser la réconciliation, car la sécurité et la stabilité à long terme de l'Iraq ne pourront être assurées sans un processus politique ouvert à toutes les parties.

3. L'UE suit de près l'évolution de la situation dans la province d'Anbar, notamment dans les villes de Ramadi et Fallouja, et invite le gouvernement iraquien à resserrer la coopération entre ses forces de sécurité et les tribus locales d'Anbar. L'UE est vivement préoccupée par le nombre considérable de personnes déplacées à l'intérieur du pays, fuyant les zones de conflit, et souligne qu'il importe de protéger les civils. Elle encourage aussi le gouvernement iraquien à s'efforcer d'assurer la fourniture des services essentiels et l'accès des organisations humanitaires aux zones affectées par les combats.
4. L'UE exprime son soutien aux autorités iraquiennes dans la lutte contre le terrorisme et elle est disposée à coopérer avec l'Iraq afin de mettre sur pied un dispositif complet pour contrer cette menace générale, dans le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international.
5. L'UE est consciente des répercussions néfastes du conflit syrien sur la sécurité en Iraq; elle réaffirme sa détermination à œuvrer sans relâche à une solution politique à la crise, avec le gouvernement iraquien, qui a un rôle constructif à jouer, et avec d'autres parties. L'UE rend hommage à l'Iraq qui a accueilli des civils fuyant la violence en Syrie, et réaffirme l'importance d'une politique d'ouverture des frontières. Elle continue d'offrir son soutien en apportant une aide humanitaire d'urgence aux populations touchées.
6. L'UE se félicite du vote, en novembre, d'amendements à la loi électorale de l'Iraq, qui ouvre la voie à la tenue d'élections législatives prévues le 30 avril. L'UE souligne que ce scrutin revêt la plus haute importance pour la suite de la transition démocratique en Iraq, et demande à toutes les parties prenantes de faire en sorte qu'il soit sans exclusive, transparent et crédible et qu'il se déroule dans le temps imparti. Elle se félicite de la demande faite par l'Iraq d'un appui au processus électoral, et examine actuellement toutes les formes que pourrait prendre un tel appui.
7. L'UE se félicite des réels progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de partenariat et de coopération UE-Iraq, y compris le bon déroulement de plusieurs réunions au niveau des experts, en octobre et en novembre 2013, ainsi que du premier Conseil de coopération UE-Iraq, le 20 janvier 2014. L'UE entend continuer à consolider ses relations avec l'Iraq et à développer la coopération dans tous les domaines d'intérêt commun, en fournissant une aide ciblée dans des secteurs définis d'un commun accord. Elle entend également continuer d'aider l'Iraq en agissant en faveur de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit et de la bonne gouvernance, notamment en s'appuyant sur l'expérience et les acquis de la mission intégrée "État de droit" de l'Union européenne pour l'Iraq (EUJUST LEX-Iraq).
8. L'UE fait part de son inquiétude face à la fréquence alarmante des exécutions, réaffirme son opposition résolue à la peine de mort et engage les autorités iraquiennes à introduire un moratoire.

9. L'UE soutient les efforts déployés par la mission d'assistance des Nations unies pour l'Iraq ainsi que par le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour aider le gouvernement iraquien à renforcer les institutions et les processus démocratiques, à promouvoir l'État de droit, à faciliter le dialogue régional, à améliorer l'offre de services essentiels et à assurer la protection des droits de l'homme."

### **Voisinage méridional**

Le Conseil a débattu des événements survenus dans le voisinage méridional de l'UE.

#### **- Égypte**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Trois ans se sont écoulés depuis que les Égyptiens de tous les horizons se sont soulevés contre un régime répressif pour réclamer le respect de la liberté, de la dignité humaine et de la justice sociale, ainsi qu'une amélioration de la situation économique. L'UE considère l'Égypte comme un voisin et un partenaire important et elle s'est tenue aux côtés de la population égyptienne tout au long de la période de transition; elle reste déterminée à continuer de la soutenir.
2. L'UE réaffirme l'importance que revêtent ses relations avec l'Égypte et le soutien qu'elle ne cesse d'apporter à la population égyptienne dans sa volonté d'établir une société démocratique et prospère qui consacre la dignité, l'État de droit et le respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme.
3. L'UE accueille favorablement l'adoption de la nouvelle constitution lors du référendum tenu les 14 et 15 janvier. Une étape importante de la feuille de route a ainsi été franchie. Toutefois, l'UE déplore que ce processus n'ait pas été ouvert à toutes les parties, qu'aucune tentative n'ait été faite pour surmonter la polarisation de la société et que les opinions divergentes aient été exclues du débat politique avant et pendant le référendum. Il est à présent important que les étapes restantes de la feuille de route soient respectées, notamment en menant à son terme le processus électoral, en parachevant le code de déontologie des médias, en accordant aux jeunes davantage de place dans le cadre du processus politique et en établissant une haute commission de réconciliation nationale.

4. L'UE se félicite que la nouvelle constitution consacre les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression et de réunion, ainsi que les droits des femmes. Il faut que la législation nationale existante et future soit totalement conforme à la constitution et aux normes internationales et qu'elle soit mise en œuvre dans le respect de celles-ci. L'UE encourage les autorités intérimaires égyptiennes à coopérer avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme et attend avec intérêt l'ouverture d'un bureau régional en Égypte. Il convient que la constitution soit appliquée selon des modalités qui assurent que tous les pouvoirs publics soient pleinement soumis au contrôle civil et que les civils soient exclusivement jugés par des tribunaux civils.
5. L'UE condamne dans les termes les plus vifs tous les actes de violence. C'est donc avec beaucoup d'inquiétude qu'elle a suivi les violences qui se sont produites récemment: elle déplore les pertes en vies humaines survenues durant le référendum constitutionnel et à l'occasion du troisième anniversaire de la révolution égyptienne, notamment en raison de l'usage disproportionné de la force et du recours à des tirs à balles réelles. Dans ce contexte, l'UE note qu'aucune enquête n'a été diligentée sur les manifestants et les membres des forces de sécurité tués durant les violences qui ont eu lieu depuis le 30 juin 2013; elle demande instamment au gouvernement intérimaire égyptien d'honorer l'engagement qu'il a pris et de mener à bien une enquête transparente et indépendante.
6. L'UE condamne avec la plus grande fermeté les attaques terroristes perpétrées dans le Sinaï et dans d'autres régions d'Égypte, qui ont fait plusieurs tués et blessés aussi bien parmi les civils que parmi les membres des forces de sécurité. Rien ne saurait justifier la violence terroriste. L'UE réaffirme qu'elle est attachée à la stabilité et à la sécurité en Égypte.
7. L'UE réitère l'appel qu'elle a lancé à tous les Égyptiens pour qu'ils mettent fin au cycle de la violence et s'abstiennent de tout acte susceptible d'inciter à de nouvelles violences, par exemple des actes de provocation, des discours haineux, notamment à l'encontre des chrétiens et des autres communautés religieuses, et des déclarations politiques qui ont pour seul effet d'exacerber la polarisation. Ce n'est qu'alors que la stabilité et la reprise économique pourront être durablement garanties.
8. L'UE se félicite que des élections aient été annoncées et rappelle que seul un processus politique ouvert à tous permettra de former un gouvernement démocratiquement élu et d'assurer une représentation équitable de tous les courants politiques au sein du futur parlement. L'UE rappelle également qu'elle est disposée à assurer l'observation des futures élections, pour autant que les conditions soient réunies, et appelle les autorités intérimaires égyptiennes à créer un climat propice à la tenue d'élections ouvertes à tous, transparentes et crédibles, y compris en permettant à tous les partis de participer sur un pied d'égalité à la campagne électorale. Eu égard aux développements intervenus récemment, le Conseil rappelle qu'il ne faudrait pas exclure ou interdire des groupes politiques tant qu'ils renoncent à la violence et respectent les principes démocratiques. Il rappelle également que les décisions quant à la légalité des partis doivent être fondées sur des éléments probants et le respect de la légalité.

9. La mise en place d'une démocratie solide et pérenne passe nécessairement par l'établissement d'institutions démocratiques, transparentes et responsables qui protègent l'ensemble des citoyens égyptiens et leurs droits fondamentaux. L'UE est préoccupée par la dégradation de la situation en matière de droits de l'homme, y compris la détention systématique de militants et de membres de l'opposition politique. La liberté d'expression, de réunion et de manifestation pacifique doit être préservée. L'UE réaffirme qu'elle soutient une société civile dynamique et indépendante - y compris les ONG - et rappelle le rôle important qu'elle joue, ainsi que celui qui revient à la jeunesse, deux composantes essentielles de toute société démocratique.
10. L'UE déplore la dégradation des conditions dans lesquelles travaille la presse. Elle demande instamment aux autorités intérimaires égyptiennes et aux médias d'État de permettre à tous les journalistes d'exercer leur profession en toute sécurité et de mettre un terme aux arrestations à motivation politique ainsi qu'aux actes d'intimidation subis par les journalistes égyptiens et étrangers et aux campagnes menées à leur encontre.
11. L'UE reste préoccupée par la justice sélective dont fait l'objet l'opposition politique. L'UE appelle les autorités intérimaires égyptiennes à garantir le droit des défendeurs à un procès équitable et engagé dans des délais raisonnables, sur la base d'accusations claires et à la suite d'une enquête adéquate et indépendante, ainsi que le droit de bénéficier de l'assistance d'un avocat et de contacter les membres de la famille, conformément aux normes internationales en la matière.
12. Le Conseil rappelle l'inquiétude croissante que lui inspire la situation économique du pays et ses conséquences négatives pour les groupes les plus vulnérables de la société. L'UE souligne une nouvelle fois qu'il est capital que l'Égypte entreprenne les réformes économiques fondamentales nécessaires pour assurer la stabilité, favoriser les investissements, améliorer l'environnement des entreprises et renforcer la justice sociale, y compris en facilitant l'accès à l'éducation. L'UE continuera de soutenir l'amélioration de la situation économique et sociale de la population, en particulier des plus pauvres, et est prête à aider l'Égypte à mettre en œuvre ces mesures de réforme.
13. L'UE souligne qu'il est important que l'Égypte continue de s'investir dans la région pour renforcer la stabilité, la paix et la prospérité, dans son propre intérêt et dans celui des pays voisins. À cette fin, l'UE est déterminée à travailler avec l'Égypte, qui est un partenaire essentiel dans la région.
14. L'UE réaffirme qu'elle est prête à soutenir le peuple égyptien dans les efforts qu'il déploie pour mettre en place une Égypte stable, ouverte à tous, démocratique et prospère, et le Conseil se félicite de l'engagement constant de la Haute Représentante, y compris par les visites qu'elle effectue régulièrement dans la région. L'UE rappelle également qu'elle souhaite maintenir un dialogue avec toutes les forces politiques qui rejettent la violence et apporter son soutien aux initiatives de dialogue et de réconciliation crédibles grâce aux bons offices de la Haute Représentante et des représentants spéciaux de l'UE.
15. Elle confirme une nouvelle fois les conclusions du Conseil du 21 août 2013."

**- Libye**

Le Conseil a fait le point sur la situation politique et les conditions de sécurité en Libye.

**- Tunisie**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE félicite la Tunisie pour l'adoption de sa nouvelle Constitution démocratique, garante des libertés fondamentales, de l'État de droit, de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice. La Constitution constitue un progrès important dans le processus de transition démocratique de la Tunisie. Dans un contexte régional marqué par des difficultés, elle est porteuse d'un espoir et a valeur d'exemple pour celles et ceux qui luttent pacifiquement pour la reconnaissance de leurs droits fondamentaux et de leurs libertés. A cette occasion, l'Union européenne exprime ses sincères félicitations pour ce résultat remarquable et souhaite plein succès au peuple tunisien pour concrétiser les aspirations démocratiques nées de la révolution de 2011, qui a amorcé un processus de transition qui s'étend au-delà de ses propres frontières. L'UE rend hommage à l'Assemblée Nationale Constituante et, à travers elle, au peuple tunisien pour cette réalisation.
2. Grâce aux efforts conjoints et à l'esprit de responsabilité et de compromis des autorités, des acteurs politiques et de la société civile, notamment à travers l'action du "Quartette", le 26 janvier 2014 restera une date fondatrice pour la démocratie tunisienne.
3. Les acteurs de la société tunisienne ont su réagir positivement aux défis politiques internes et prendre l'initiative de mettre en œuvre un dialogue national inclusif et adapté à ses propres réalités. Ils y sont parvenus malgré les tragiques assassinats politiques et les actes terroristes qui ont endeuillé le pays en 2013 et dont les responsables devront être poursuivis et punis. Ce processus lui a permis de maintenir la paix civile, de préserver la stabilité de l'État et de progresser dans le débat constitutionnel. La conclusion de ces travaux pose les bases de réformes institutionnelles majeures, y compris pour répondre aux défis socio-économiques et de sécurité ainsi qu'en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, les libertés d'opinion, d'expression, d'information, de religion ou de conviction.

4. L'Union européenne adresse au nouveau gouvernement conduit par M. Mehdi Jomaa ses meilleurs vœux de réussite et l'encourage à poursuivre la transition démocratique dans un climat apaisé grâce, en particulier, à un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs impliqués dans ce processus, y compris ceux de la société civile, avec l'objectif d'organiser, dans un environnement sûr et le plus rapidement possible, des élections libres, inclusives, transparentes et crédibles. L'UE réitère son soutien au processus de transition et son engagement à accompagner la Tunisie dans la préparation de ses prochaines échéances électorales, qui doivent permettre au peuple tunisien de choisir librement ses dirigeants.
5. Rappelant ses conclusions du 18 novembre 2013, l'Union européenne invite le nouveau gouvernement à engager, en concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux, les mesures nécessaires à la reprise de l'activité économique et en faveur de l'emploi. L'UE confirme sa volonté d'appuyer les autorités tunisiennes dans leurs efforts pour faire face à l'ensemble des défis socio-économiques et de sécurité que rencontre le pays afin de répondre aux attentes et aux besoins de la population, en particulier de la jeunesse.
6. L'Union européenne se tient aux côtés des Tunisiennes et des Tunisiens dans ces circonstances importantes pour l'avenir de leur nation, et réitère son soutien au processus de transition en cours. A cet effet, l'UE, qui a doublé son soutien depuis 2011, renforcera son assistance technique et financière, et se tient prête à accélérer les différents chantiers de négociations qui permettront de renforcer les perspectives de croissance de l'économie tunisienne. À la suite des développements positifs en Tunisie et dans le respect de l'esprit et des principes de la Politique européenne de voisinage rénovée, l'UE s'engage à renforcer son partenariat privilégié avec la Tunisie et son soutien aux réformes politiques et socio-économiques au service des aspirations démocratiques des Tunisiens."

## Yémen

Le Conseil a examiné la situation au Yémen et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne se félicite de l'issue favorable de la conférence de dialogue national et salue le travail et l'esprit de concertation de ses délégués, ainsi que le rôle joué par le président Hadi. Le dialogue national a donné l'exemple, dans la région, d'un processus de consultation ouvert à tous et destiné à répondre aux aspirations de la population. Cet événement marque l'achèvement d'une phase essentielle du processus de transition au Yémen, mis en œuvre sur la base de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe de 2011.

2. Le pays doit à présent concentrer ses efforts sur les étapes suivantes de la phase constituante: il s'agit notamment d'élaborer une nouvelle constitution qui préserve l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Yémen, en mettant en œuvre les résultats de la conférence de dialogue national, et d'organiser, dans les délais prévus, un référendum sur la Constitution et des élections législatives, de manière transparente et crédible. Le règlement des nombreux problèmes pressants auxquels le Yémen est confronté ne pourra avoir lieu sans stabilité politique. Il faudra pour cela un processus dirigé par les Yéménites et alimenté par la détermination, l'engagement et la coopération de tous les acteurs. L'UE réaffirme sa volonté d'accompagner et de soutenir le Yémen dans cette entreprise et condamne tous les actes visant à porter atteinte aux institutions de l'État et au processus de transition.
3. L'UE exprime une nouvelle fois l'inquiétude croissante que lui inspire la détérioration des conditions de sécurité et condamne vigoureusement la récente vague de violences et d'attentats, y compris l'attaque qui a eu lieu le 5 décembre dernier à Sanaa, au cours de laquelle 52 personnes, parmi lesquelles deux Allemands travaillant dans le secteur de l'aide au développement, ont été tuées, et d'autres assassinats ciblés de civils. L'UE engage le gouvernement yéménite à mener des enquêtes approfondies sur ces actes. L'UE reste préoccupée par la multiplication des enlèvements et des tentatives d'enlèvement au Yémen, perpétrés notamment en vue d'obtenir des rançons destinées à renforcer des groupes terroristes. L'UE rappelle que la lutte contre le terrorisme doit être menée dans le respect du droit international.
4. L'UE estime que le processus de transition et le développement socioéconomique du Yémen ne pourront être réussis que si la sécurité est préalablement établie. Il est donc déterminant de faire avancer d'urgence la profonde réforme du secteur de la sécurité, en suivant les meilleures pratiques internationales, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'État de droit. La réforme devrait inclure une présence accrue des forces nationales de sécurité dans les régions et une coopération renforcée avec les communautés locales.
5. L'UE rappelle qu'elle est préoccupée par la lenteur de la reprise économique et exhorte le gouvernement du Yémen à entreprendre, avec l'aide de la communauté internationale, les réformes indispensables. L'amélioration de la gestion des finances publiques, la lutte contre la corruption et la réforme de l'administration publique constituent toutes des mesures essentielles à la reprise économique et à l'amélioration des conditions de vie de la population yéménite. Il est urgent d'agir en particulier en matière de réforme des subventions en faveur des carburants, afin d'améliorer la viabilité des finances publiques et d'accroître les dépenses visant à renforcer la croissance, la protection sociale et les services de base. L'UE invite le gouvernement du Yémen à conclure rapidement un accord avec le Fonds monétaire international et à faire progresser la mise en œuvre de l'aide internationale promise.

6. L'UE reste vivement préoccupée par le fait que plus de la moitié de la population yéménite est touchée par les crises humanitaires et a besoin d'assistance. Des efforts doivent être conjointement déployés pour combattre la malnutrition sévère qui affecte 1 million d'enfants de moins de cinq ans. La situation s'est récemment dégradée dans les régions du Nord et du Sud en proie à des affrontements entre groupes armés, où vit une population vulnérable constituée de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. L'UE demande instamment à toutes les parties de coopérer afin de protéger les civils et de permettre l'accès immédiat et sans entrave des organisations humanitaires à ces populations. L'UE, qui est l'un des principaux prestataires d'aide humanitaire au Yémen, se félicite du nouveau plan d'intervention stratégique mis en place au Yémen par les Nations unies et leurs partenaires afin de répondre aux multiples besoins humanitaires et exhorte les donateurs à financer des projets conformément aux priorités fixées dans ce plan.
7. L'UE invite le Yémen à mettre en œuvre les recommandations formulées par la conférence de dialogue national concernant les droits et libertés, y compris la protection des droits des femmes et des enfants, en particulier en rétablissant la législation fixant un âge minimal pour le mariage, et à mettre fin à l'utilisation et au recrutement d'enfants par les forces gouvernementales yéménites, en signant et en mettant en œuvre un plan d'action à cet effet.
8. L'UE réaffirme qu'elle est prête à accroître son soutien au gouvernement et à la population yéménites. Elle souhaite vivement poursuivre le dialogue avec les autorités et la société civile, aux côtés de la communauté internationale, afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population yéménite dans le domaine humanitaire ainsi qu'en matière de développement et de sécurité."

## **République centrafricaine**

Le Conseil a été informé de l'état de préparation du déploiement de l'opération militaire de l'UE en République centrafricaine (EUFOR RCA). Il a adopté la décision établissant l'opération (voir ci-après sous "Autres points approuvés"). En outre, il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Rappelant les conclusions du Conseil du 20 janvier 2014, l'Union européenne (l'UE) reste fortement préoccupée par la crise sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine. Elle condamne vivement la poursuite des violences et des actes de représailles qui ont des conséquences dramatiques pour les populations civiles et des implications sérieuses pour la région de l'Afrique centrale. Dans ce contexte, elle salue les efforts conjugués de la force africaine MISCA et de l'opération française Sangaris, qui ont permis d'éviter l'effondrement du pays.
2. L'UE se félicite de la mise en place de nouvelles autorités de transition en République centrafricaine sur la base de larges consultations et du respect des dispositions de la Charte Constitutionnelle. Elle salue l'élection de la nouvelle Chef d'Etat de la transition, M<sup>me</sup> Catherine Samba-Panza, et la nomination d'un nouveau gouvernement de transition sous la direction de M. André Nzapayeke qui doivent permettre de relancer le processus de transition. L'UE les invite également à travailler de concert pour s'attaquer à la situation sécuritaire qui reste alarmante et pour relever les défis complexes auxquels le pays est confronté. Dans ce contexte, elle réitère en particulier la responsabilité primaire des autorités nationales de transition à assurer la protection des populations civiles. L'UE appelle toutes les parties prenantes à s'impliquer de manière constructive et pacifique dans le processus de transition en vue d'aboutir à des élections au plus tard en février 2015.
3. L'UE exhorte toutes les parties à cesser immédiatement les violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Elle rappelle que les auteurs de violations doivent répondre de leurs actes devant la justice. A cet égard, l'UE salue la nomination des membres de la Commission internationale chargée d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme en République centrafricaine commises depuis le 1er janvier 2013 et l'engagement de la nouvelle présidente de la transition à lutter contre l'impunité. L'UE encourage les leaders religieux à poursuivre leurs initiatives visant à la réconciliation et la cohabitation interconfessionnelle.
4. L'UE réitère son engagement à accompagner les nouvelles autorités dans leurs efforts à mettre en œuvre l'accord de transition, rétablir l'ordre public, œuvrer à la réconciliation nationale et à répondre aux besoins de la population. Elle salue la médiation effectuée par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et l'invite à poursuivre, avec l'Union Africaine (UA), sa facilitation du processus de transition politique.

5. L'UE salue l'action déterminée des Nations unies, y compris celle du Représentant Spécial du Secrétaire General des Nations unies, et l'adoption unanime par le Conseil de sécurité de Nations unies (CSNU) de la résolution 2134(2014) qui prolonge et renforce le mandat du Bureau intégré des Nations unies en République Centrafricaine (BINUCA). La résolution autorise également le déploiement d'une opération militaire européenne en République centrafricaine. L'UE se félicite de la décision du CSNU de prévoir la mise en place des mesures restrictives du régime de sanctions à des individus qui portent entrave à la paix, la stabilité ou la sécurité de la République centrafricaine ou sont impliqués dans des violations des droits de l'Homme ou dans la violation de l'embargo sur les armes, conformément à ladite résolution.
6. À la suite de l'adoption de cette résolution du CSNU, et convaincu de l'importance de soutenir les efforts africains en RCA et d'y renforcer l'engagement européen dans le cadre de son approche globale par une contribution active de l'UE à la stabilisation de la RCA dans le domaine de la PSDC, le Conseil a décidé d'établir une opération militaire PSDC-EUFOR RCA. Conformément à la décision d'établissement, cette opération militaire de transition contribuera par un appui temporaire, pour une période pouvant aller jusqu'à six mois, à fournir un environnement sécurisé, dans la région de Bangui, en vue de passer le relais à l'opération de l'Union Africaine - MISCA. Cet objectif prend entièrement en compte les résolutions du Conseil de Sécurité, et notamment une possible transformation de la MISCA en une opération de maintien de la paix de l'ONU. La force militaire EUFOR RCA contribuera ainsi, dans sa zone d'opération, aux efforts internationaux et régionaux de protection des populations les plus menacées et contribuera à la liberté de mouvements des civils. L'ensemble de ces efforts créera les conditions propices à la fourniture d'une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin.
7. Le Conseil a désigné l'OHQ UE de Larissa et agréé la nomination du général de division Philippe Pontiers comme commandant de l'opération EUFOR RCA, qui a été invité à poursuivre la planification opérationnelle, selon des procédures accélérées, en vue de permettre le déploiement dès que possible de l'opération.
8. Le Conseil souligne enfin l'importance d'une coordination étroite avec les partenaires, notamment les autorités centrafricaines, l'UA, l'ONU et la France, afin d'assurer une bonne coopération et complémentarité des efforts en cours en vue de restaurer la stabilité de la RCA. Dans ce contexte, l'UE salue les annonces faites à l'occasion de la conférence de donateurs pour soutenir la MISCA organisée par l'Union africaine le 1er février 2014."

## AUTRES POINTS APPROUVÉS

### AFFAIRES ÉTRANGÈRES

#### **Politique de l'UE en matière de droits de l'homme**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes concernant les priorités de l'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme:

- "1. Dans la perspective de la 25<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations unies et à la suite de la clôture de la réunion de la Troisième Commission de la 68<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies, l'UE réaffirme son attachement et son soutien résolu au CDH et aux autres organes des Nations unies chargés de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans le monde.
2. L'UE défend et continuera de défendre avec force les droits de l'homme et soutient pleinement le système multilatéral de protection des droits de l'homme, qui contribue de façon essentielle à la promotion et à la protection des normes universelles en matière de droits de l'homme, ainsi qu'au contrôle du respect de ces normes. Cet engagement, affirmé dans le cadre stratégique de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie et dans le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, guide l'action de l'UE dans ce domaine.
3. Alors que le mandat du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, M<sup>me</sup> Navanethem Pillay, arrive à son terme, l'UE salue les efforts accomplis avec dévouement par celle-ci et ses collaborateurs, notamment en matière de sensibilisation aux souffrances subies par les victimes de violations des droits de l'homme partout dans le monde, et de prise en compte des droits de l'homme à tous les niveaux du système des Nations unies. L'UE soutient et défend l'indépendance et l'intégrité du mandat de Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme qui, en vingt années d'existence, a grandement contribué à faire avancer la réalisation de tous les droits de l'homme pour tous.
4. Dans le cadre d'une étroite coopération avec l'ensemble des pays, institutions et acteurs concernés, l'UE participera activement et avec détermination aux sessions que le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale des Nations unies tiendront en 2014. L'UE est déterminée à s'employer, au sein des Nations unies, à promouvoir et protéger l'universalité des droits de l'homme, à prévenir les graves violations des droits de l'homme et à y faire face, ainsi qu'à exprimer ses préoccupations et ses points de vue, contribuant aux débats et menant des initiatives thématiques et consacrées à certains pays.
5. L'UE continuera d'agir pour qu'une coopération pleine et entière s'exerce dans le cadre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et que celles-ci bénéficient d'un soutien sans réserve, en veillant au respect de l'indépendance des titulaires de mandat et en les aidant à établir des contacts et une coopération en toute liberté et sans entrave avec les personnes et la société civile. L'UE réaffirme en outre son attachement à l'examen périodique universel et invite tous les pays à coopérer de manière effective avec ce mécanisme.

6. L'UE réaffirme son soutien sans faille au système des organes des Nations unies créés en vertu des traités sur les droits de l'homme. Le maintien de leur indépendance reste un objectif fondamental pour l'UE, qui s'efforcera d'améliorer leur capacité à s'acquitter de leur mandat de manière effective et efficace, tout en garantissant leur indépendance. L'UE encouragera tous les acteurs concernés à prendre des mesures en ce sens.
7. La situation en Syrie reste l'une des crises récentes les plus graves et désastreuses sur le plan humanitaire et des droits de l'homme, à laquelle les organes des Nations unies compétents en matière de droits de l'homme doivent aujourd'hui encore se consacrer pleinement, et de toute urgence. Lors de la session à venir du CDH, l'UE, une fois de plus, exhortera toutes les parties, et surtout le régime, à mettre fin à toutes les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international, insistera fortement pour que l'aide humanitaire puisse parvenir sans délai ni entrave à toutes les régions du pays, et s'emploiera à ce que les responsables aient à répondre de leurs actes, de façon à mettre fin à l'impunité. L'UE continuera de soutenir la commission d'enquête et insistera pour qu'elle puisse accéder immédiatement et sans entrave au territoire syrien. Elle demande une nouvelle fois que le Conseil de sécurité des Nations unies examine d'urgence la situation en Syrie pour ce qui concerne ces aspects et que la Cour pénale internationale soit éventuellement saisie.
8. Les violations graves et systématiques des droits de l'homme commises en République populaire démocratique de Corée méritent l'attention de la communauté internationale. L'UE soutient résolument la commission qui enquête sur la situation des droits de l'homme en RPDC et veillera à ce qu'il soit donné suite à son rapport et à ses recommandations dès leur publication, y compris en ce qui concerne les responsabilités.
9. Sur fond d'évolution de la situation politique, l'UE reste très préoccupée par les violations des droits de l'homme qui persistent en Iran, y compris une récente série d'exécutions. L'UE continuera de déployer des efforts pour que des changements tangibles soient opérés et que les titulaires d'un mandat des Nations unies puissent accéder au pays. Dans ce cadre, elle s'emploiera à faire en sorte que le mandat du rapporteur spécial soit prorogé et que la question de la situation en Iran reste à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
10. L'UE appuiera vigoureusement les efforts visant à favoriser l'établissement des responsabilités et la réconciliation au Sri Lanka, y compris la conduite d'une enquête crédible et indépendante sur les graves crimes qui auraient été commis durant la guerre civile, ainsi qu'à s'attaquer à la situation que connaît le pays en matière de droits de l'homme.
11. L'UE se félicite de la coopération menée avec le Myanmar/la Birmanie sur une deuxième résolution de l'Assemblée générale adoptée par consensus en 2013, qui rend compte des progrès réalisés dans de nombreux domaines et des inquiétudes qui persistent en ce qui concerne notamment la situation dans l'État de Rakhine, les violences intercommunautaires, et la situation dans les régions ethniques touchées par un conflit, comme l'État de Kachin. L'UE continuera à dialoguer activement avec le Myanmar/la Birmanie et les autres parties concernées afin de maintenir l'attention de la communauté internationale sur l'évolution de la situation, à encourager la réalisation de nouveaux progrès et à agir en faveur de la mise en place rapide, dans ce pays, d'un bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.

12. L'UE continuera de soutenir le rapporteur spécial de l'ONU pour la Biélorussie dans les efforts qu'il déploie dans le cadre des troubles que connaît ce pays et appuiera le renouvellement de son mandat, qui constitue, pour l'UE, l'une des grandes priorités de la 26<sup>e</sup> session du CDH. En particulier, dans le cadre du CDH, l'UE attirera l'attention sur les violations systémiques et systématiques des droits de l'homme. Elle appellera en outre une nouvelle fois à la libération et à la réhabilitation rapides et sans condition de tous les prisonniers politiques.
13. L'UE continue d'appeler toutes les parties belligérantes en République centrafricaine à mettre fin aux attaques violentes contre la population et aux violations des droits de l'homme, et à mettre en œuvre la résolution adoptée en session extraordinaire par le Conseil des droits de l'homme. Compte tenu de la situation préoccupante au Soudan du Sud, où les hostilités ont entraîné des souffrances, des pertes en vies humaines et des violations massives des droits de l'homme, l'UE insistera pour que le CDH réagisse de manière appropriée. Elle mettra en lumière la situation désastreuse en République démocratique du Congo, où des violations systématiques des droits de l'homme continuent d'être commises, y compris des violences à caractère sexiste, des violences sexuelles auxquelles il est recouru comme méthode de guerre et des crimes à l'encontre d'enfants. L'UE plaidera également pour que le CDH se saisisse de la situation en matière de droits de l'homme en Érythrée, au Mali et au Soudan.
14. En tant que fervente partisane de l'abolition de la peine de mort, l'UE rappellera, par l'intermédiaire de tous les organes et canaux appropriés des Nations unies, qu'elle est, par principe, fermement opposée à la peine de mort. En concertation avec toutes les parties, l'UE s'efforcera de réunir et de renforcer une large coalition transrégionale en faveur de la résolution relative à l'instauration d'un moratoire sur la peine de mort.
15. L'UE continuera de défendre aux Nations unies la liberté de religion ou de conviction en tant que droit de l'homme fondamental et d'appeler à ce que les résolutions adoptées en la matière soient mises en œuvre par tous les États membres des Nations unies. Elle aspire à davantage de collaboration avec ses partenaires dans ce domaine, et continuera de soutenir les travaux du rapporteur spécial des Nations unies.
16. À l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'UE, en étroite coopération avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, présentera à nouveau des initiatives destinées à promouvoir les droits et la protection des enfants. L'UE continuera à soutenir le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

17. L'UE s'emploiera, tout au long de l'année, à faire progresser les droits des femmes, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Nous maintenons notre engagement à l'égard de la promotion, de la protection et du respect de tous les droits de l'homme ainsi que de la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des conclusions issues de leurs conférences d'examen et, à cet égard, de la santé et des droits sexuels et génésiques (voir documents 10914/13 et 11656/13 du Conseil). L'UE continuera de s'élever avec force contre toute forme de violence exercée contre les femmes, et notamment les violences sexuelles lors des conflits, et d'encourager les Nations unies à intervenir dans ce domaine. Elle continuera de promouvoir les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité. L'UE continuera de mettre tout en œuvre pour éradiquer la pratique des mutilations sexuelles féminines et de tirer parti de l'adoption, par le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale des Nations unies, de résolutions sur les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés.
18. L'UE s'efforcera de veiller à la prise en compte d'une approche fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme et l'égalité entre les hommes et les femmes, dans le cadre de l'action qui sera menée sur la scène mondiale après 2015. La Commission de la condition de la femme consacrera cette année ses travaux au thème "Défis et réalisations dans la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement en ce qui concerne les femmes et les filles", ce qui constituera pour l'UE une excellente occasion de traiter ce sujet.
19. La liberté d'opinion et d'expression est un droit fondamental de tout être humain, fondement essentiel de la démocratie, de l'État de droit et de la participation à la gestion des affaires publiques, ainsi que de la paix, de la stabilité et d'un développement durable pour tous. L'UE continuera d'agir pour défendre et renforcer la protection internationale de ces droits, sur Internet ou dans d'autres cadres, et accordera une attention particulière à la protection des journalistes et des blogueurs.
20. La liberté de réunion et la liberté d'association sont essentielles à l'exercice d'autres droits de l'homme et des pierres angulaires de la démocratie; pourtant, la société civile est menacée dans de nombreux pays du monde du fait de restrictions d'ordre législatif ou autre. L'UE continuera de se préoccuper des restrictions imposées à la liberté de réunion et d'association, ainsi que des intimidations et du harcèlement dont sont victimes les militants des droits de l'homme et d'autres représentants de la société civile. En cette année du 10<sup>e</sup> anniversaire des orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme, l'UE est déterminée à protéger l'espace nécessaire à une société civile dynamique et à promouvoir un environnement sûr qui lui soit favorable.
21. Dans le même ordre d'idées, l'UE continuera de faire en sorte que l'Assemblée générale des Nations unies, le HCR et les organes créés par les traités demeurent un espace ouvert et sûr, où les représentants de la société civile et les militants des droits de l'homme peuvent faire état de leurs préoccupations concernant des violations des droits de l'homme et contribuer aux débats qui ont lieu dans ces enceintes multilatérales, sans crainte ni entrave. Compte tenu notamment de certains cas récents de représailles, l'UE intensifiera ses efforts pour lutter contre toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de persécution dont pourraient être victimes ceux qui coopèrent, ont coopéré ou cherchent à coopérer avec les organes des Nations unies chargés des droits de l'homme et soutiendra activement le renforcement du suivi effectué par les Nations unies à cet égard.

22. Alors que nous commémorons le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, l'UE continuera d'affirmer qu'elle est, par principe, fermement opposée à la torture, qui reste un grave problème au niveau mondial. L'UE insiste pour que la convention soit mise en œuvre dans son intégralité et de manière effective et elle préconise une action concertée pour éradiquer la torture partout dans le monde. Elle continuera par ailleurs de soutenir le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
23. L'UE restera un défenseur infatigable et inflexible des droits de l'homme pour tous, et notamment les LGBTI. La discrimination et la violence exercée contre des personnes en raison de leur orientation et de leur identité sexuelle est totalement inacceptable. L'UE prendra l'initiative de contacts avec des partenaires afin de promouvoir dans les enceintes des Nations unies les droits de l'homme des LGBTI.
24. L'UE continuera de se tenir, sans réserve et de manière constructive, aux côtés de tous les pays qui combattent le racisme, attitude contraire aux principes fondateurs de l'UE et des Nations unies. Tous les hommes et toutes les femmes naissent libres et égaux en dignité et en droits, et l'UE croit fermement que la lutte à l'échelle mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée devrait être poursuivie avec détermination par les Nations unies.
25. L'UE contribuera à préparer la conférence mondiale sur les peuples autochtones, événement de haut niveau qui aura lieu en 2014 au cours de la semaine ministérielle de la 69<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies; elle veillera en particulier à ce que les peuples autochtones participent pleinement et efficacement à ce processus.
26. En tant que fervente partisane de la nature universelle, indivisible, interdépendante et indissociable de tous les droits de l'homme, l'UE intensifiera ses efforts pour promouvoir et protéger les droits économiques, sociaux et culturels. L'UE contribuera à la définition de l'action à mener en matière de droits économiques, sociaux et culturels, en accordant une attention particulière au Conseil des droits de l'homme de l'ONU et en étroite coopération avec les rapporteurs spéciaux des Nations unies pour les différents droits concernés.
27. L'UE encouragera la diffusion et la mise en œuvre des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme que le Conseil des droits de l'homme a approuvés en 2011, notamment, en fonction des besoins, en participant aux débats et aux ateliers organisés en la matière aux Nations unies, en soutenant le processus multi-acteurs, en nouant des contacts avec les pays tiers et en élaborant des plans d'action nationaux.
28. Les organes et mécanismes des Nations unies relatifs aux droits de l'homme constituent un moyen important pour faire progresser la situation des droits de l'homme et réagir aux préoccupations en la matière ainsi qu'aux violations de ces droits commises de par le monde. L'UE invitera les pays de toutes les régions du monde ainsi que les organisations régionales à contribuer activement à un système efficace de défense des droits de l'homme, sous l'égide des Nations unies, capable de promouvoir le respect de tous les droits de l'homme, pour tous les peuples, partout dans le monde."

## **Coopération industrielle euro-méditerranéenne**

Le Conseil a approuvé une déclaration en vue de la réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur la coopération industrielle, qui doit se tenir à Bruxelles le 19 février 2014.

## **Accord de dialogue politique et de coopération avec Cuba**

Le Conseil a adopté des directives de négociation en vue de la conclusion d'un accord de dialogue politique et de coopération entre l'UE et ses États membres, d'une part, et la République de Cuba, d'autre part. Pour en savoir plus, voir [communiqué de presse](#).

## **Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive**

Le Conseil a approuvé le rapport semestriel sur l'état d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive portant sur les activités réalisées au cours du second semestre de 2013.

## **Mesures restrictives - Syrie**

Le Conseil a modifié les mesures restrictives de l'UE à l'égard de la Syrie afin de permettre aux États membres d'autoriser le déblocage de fonds gelés de la Banque centrale de Syrie et d'entités publiques syriennes en vue d'effectuer des paiements en faveur de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au nom de la République arabe syrienne pour des activités liées à la mission de vérification de l'OIAC et à la destruction des armes chimiques syriennes, et en particulier en faveur du fonds spécial de l'OIAC.

## **Relations avec le Liban**

Le Conseil a adopté la position de l'UE au sein du Conseil d'association UE-Liban en ce qui concerne l'adoption d'une recommandation relative au plan d'action UE-Liban.

## **Mesures restrictives visant à lutter contre le terrorisme**

Le Conseil a approuvé les résultats du réexamen de la liste de l'UE répertoriant les personnes, groupes et entités impliqués dans des activités terroristes et a mis à jour le règlement correspondant. Une entité, Stichting Al Aqsa, a été retirée de la liste à la suite de la décision de ce groupe de mettre progressivement un terme à ses activités.

## **POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE**

### **Opération militaire de l'UE en République centrafricaine**

Le Conseil a adopté la décision du Conseil établissant une opération militaire de l'UE en République centrafricaine (EUFOR RCA). Pour de plus amples informations, voir le [communiqué de presse](#).

Dans le même temps, le Conseil a autorisé la Haute Représentante de l'UE à engager des négociations avec la République centrafricaine en vue d'un accord sur le statut de cette opération militaire de l'UE.

### **Mission de formation de l'UE au Mali**

Le Conseil a autorisé l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord de participation entre l'UE et la Confédération suisse relatif à la participation de cette dernière à la mission militaire de l'UE visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes au Mali (EUTM Mali).

### **Budget 2014 de l'Agence européenne de défense**

Le Conseil a adopté le budget 2014 de l'Agence européenne de défense ainsi que son tableau des effectifs pour cette année. Le budget s'élève à 30,5 millions d'euros.

### **Institut d'études de sécurité de l'UE**

Le Conseil a adopté une décision établissant une base juridique pour l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne et a supprimé la base précédente, à savoir l'action commune 2001/554/PESC. L'Institut a pour mission de contribuer au développement de la réflexion stratégique de l'UE dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune et de la politique de sécurité et de défense commune de l'Union, par la réalisation d'analyses et la diffusion d'informations et l'organisation de débats de nature politique.

## **PROCÉDURE ÉCRITE**

### **Investissements étrangers directs - arbitrage entre investisseurs et États**

Le Conseil a adopté une décision autorisant la Commission à négocier une convention relative à l'application du règlement sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États sous l'égide de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international en ce qui concerne les dispositions relevant de la compétence exclusive de l'Union en matière d'investissements étrangers directs et d'arbitrage entre investisseurs et États contre l'Union.